

Aubagne - La Ciotat : la réorganisation des centres d'impôt chamboule tout

SERVICE PUBLIC

Les particuliers devront désormais s'adresser au centre d'Aubagne et les professionnels à celui de La Ciotat. La « réorganisation » des services des impôts dans la circonscription est effective depuis le 1^{er} janvier, au grand dam des syndicats et des élus de gauche.

Le plan de « réorganisation » des centres des Finances publiques, lancé il y a maintenant trois ans, a franchi une nouvelle étape, ce 1^{er} janvier. Les services des impôts aux particuliers de La Ciotat ont été transférés au centre d'Aubagne, et les services aux professionnels, rapatriés au centre de La Ciotat. Une « géographie revisitée » qui entre dans un plan global de concentration desdits services, de réduction des coûts et du nombre d'agents des impôts, et ce malgré la colère et la mobilisation des syndicats.

Moins d'accueil du public

« Ces mesures vont toucher tous les concitoyens, c'est à la fois néfaste pour tous les usagers et les agents », dénonce Maxime Picard, secrétaire départemental Finances publiques de Solidaires. « Cela va entraîner moins de proximité, moins d'accueil du public, et plus de difficultés pour les ci-



Les agents s'étaient fortement mobilisés contre la réorganisation des différents services des impôts, comme ici à Aubagne, et dénoncent aujourd'hui « un passage en force » de leur direction. PHOTO ARCHIVES LM

toyens, selon les déplacements, l'accès et la maîtrise des outils numériques, etc. L'État et la direction générale des Finances publiques continuent d'affaiblir la fonction publique d'État, et de supprimer des postes, une centaine par an... L'État s'efface, et avec lui notre déontologie, notre technicité et nos compétences », constate le syndicaliste.

« Ce sont les contribuables qui vont encore payer la note », poursuit Philippe Laget, secrétaire de la CGT Impôts 13. « Que dire au sujet des personnes âgées,

en pleine période de Covid, qui n'ont pas forcément accès à internet ou maîtrisent mal l'informatique, et qui vont devoir aller à Aubagne ? » s'insurge-t-il. « Il en est de même en sens inverse pour les professionnels, pas tout le monde peut se payer un expert-comptable, ce n'est pas le cas des petits artisans et commerçants, par exemple... Chaque année, les lois de finances changent, et cela demande un accompagnement, une aide, pour comprendre telle ou telle mesure, de visu. »

Si, jusqu'à présent, la dispa-

rition des services publics touchait les milieux ruraux, périurbains ou les villages, notamment pour la poste avec la mise en place de « relais » chez des commerçants, cette suppression d'un service des impôts aux particuliers touche tout le canton de La Ciotat, soit plus de 70 000 habitants. « Et ce n'est pas la création de "Maisons France services" qui va permettre de conseiller les contribuables sur les crédits d'impôt, déclarations ou nouvelles mesures d'exonération », s'agace un agent ciotaden.

De son côté, la Ville de La Ciotat s'est contentée jusqu'à présent de publier un message sur les réseaux sociaux, prenant acte de la fermeture du centre des impôts destinés aux particuliers, en renvoyant sur le centre d'Aubagne et différents sites internet. « Les maires des deux villes concernées n'ont malheureusement rien fait contre ces mesures, déplore Philippe Laget, et n'ont pas non plus soutenu notre démarche intersyndicale pour défendre ces services de proximité. »

« Un service dégradé »

« Après le tribunal d'instance, c'est au tour du centre des impôts », reprend Karim Ghendouf, conseiller municipal PCF de La Ciotat. « Nous avons deux centres de pléines compétences à La Ciotat et à Aubagne, et aujourd'hui cette restructuration entraîne un service public dégradé, et éloigné des contribuables ! Force est de constater que ni le député de la circonscription ni les maires ne sont montés publiquement au créneau pour défendre les administrés ! »

Aubagne et La Ciotat ne sont pas les seules villes concernées par cette réorganisation car elle comprend aussi la fermeture de la trésorerie de Roquevaire. La prochaine échéance n'est autre que le transfert des 5^e et 6^e arrondissements de Marseille au centre d'impôts professionnels de La Ciotat. « Une décision aussi illogique qu'incompréhensible », dénoncent les syndicats d'une même voix.

S.F.

Desserte de la Corse : Jérémie Bacchi interpelle Macron

MARSEILLE

Le sénateur communiste demande au président de la République d'agir au niveau européen.

Les menaces sur la délégation de service public pour la desserte de la Corse continuent à faire réagir. Après le courrier cosigné du maire PS de Marseille, Benoît Payan et de Renaud Muselier, président LR de la Région, à la vice-présidente de la Commission européenne, puis l'interpellation du ministre délégué chargé des Transports par le député PCF Pierre Dharréville, c'est cette fois-ci le sénateur communiste Jérémie Bacchi qui s'in-

surge dans un communiqué et demande au président de la République d'agir.

« Une nouvelle fois, la Commission européenne s'enferme dans un dogmatisme libéral sourd aux réalités humaines, économiques et géographiques », estime l'élu. Depuis le 1^{er} mars 2021, suite à la décision du Conseil d'État de valider la condamnation par la Commission européenne de la collectivité de Corse à verser 86 millions d'euros à la Corsica Ferries, c'est une DSP transitoire qui a été mise en place jusqu'à fin 2022.

Pour Jérémie Bacchi, l'acharnement de la Commission européenne « contre les contrats de délégation de service public (DSP) pour la desserte maritime de la Corse, à l'initiative de Corsica Ferries, constitue une

grave menace pour l'avenir de l'activité portuaire de Marseille et son écosystème ». Sans DSP, la filière passager continent-Corse « serait dominée par un monopole sous pavillon italien low-cost au départ du port de Toulon, avec l'arrêt du transport passager depuis Marseille » pointe-t-il.

Des emplois en jeu

Rappelant les mesures « annoncées, en septembre dernier, lors de la 17^e édition des Assises de l'économie maritime, par le président de la République, en faveur de la compétitivité des armateurs français et de l'attractivité du pavillon national », l'élu dénonce une « instabilité juridique permanente » qui « pèse lourdement sur la filière ferry à Marseille et sur les compagnies locales, Corsica Linea



Le sénateur PCF s'inquiète de l'instabilité juridique permanente qui pèse sur la filière ferry à Marseille. PHOTO TWITTER CORSICA LINEA

et La Méridionale. » Résultat : « Quelques années seulement après la fin dramatique de la SNCM, 2 500 emplois locaux seraient à nouveau menacés alors que dans le même temps les actionnaires de Corsica Ferries empocheraient 86,3 millions d'euros pris dans les poches des contribuables ».

Alors qu'Emmanuel Macron

va présider l'Union Européenne pendant les six prochains mois, le sénateur lui demande « d'exiger de la Commission européenne qu'elle stoppe cette fuite en avant vers la libéralisation complète de la desserte maritime de la Corse au détriment de la continuité territoriale ».

LM